

Gbna
Polycliniques

LIVRET | EHPAD
D'ACCUEIL | PARC DU BÉQUET



LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD Le Parc du Béquet

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'ensemble de l'équipe du Parc du Béquet est heureux de vous accueillir dans notre établissement.

Durant votre séjour, les équipes soignantes et hôtelières mettront tout en œuvre afin de vous faire bénéficier de soins et de services de qualité, au plus près de vos attentes et de vos besoins.

Nos fonctions et missions sont basées essentiellement sur le respect des principes édictés par la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante.

Vous pouvez consulter notre actualité et les présentations interactives de l'établissement sur notre site Internet : www.bordeauxnord.com.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre écoute, ainsi qu'à votre disposition, afin de compléter votre information et répondre à vos questions.

Guillaume BOUCHER, Directeur

Sommaire

Présentation	2
Votre arrivée Accueil du résident	4
Votre séjour Services offerts au résident	5
Informations sur votre séjour La vie en communauté : vivre ensemble !	7

EHPAD Le Parc du Béquet

PRÉSENTATION

LE GROUPE BORDEAUX NORD AQUITAINE

Le Groupe Bordeaux Nord Aquitaine est constitué de sept établissements de santé privés, dont le premier, la Polyclinique Bordeaux Nord Aquitaine, a été fondé en 1971.

L'objectif du Groupe Bordeaux Nord Aquitaine est de proposer une offre de soins complète et pour tous les âges de la vie.

Le Groupe est fondateur du groupement coopératif « Santé Cité », réseau national d'établissements privés.

LE PARC DU BÉQUET ET SON ORÉE

Le Parc du Béquet est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et une filiale du Groupe Bordeaux Nord Aquitaine.

Cet établissement a ouvert ses portes en 1996.

Constitué d'une grande villa sur deux niveaux, le bâtiment accueille **83 résidents** (dont 15 en unité protégée), à partir de 60 ans.

La capacité d'accueil permet de favoriser une ambiance conviviale et un cadre de vie agréable.

Le **parc boisé protégé** constitue en pleine ville un havre de paix qui permet de garder un contact avec la nature. L'établissement s'est engagé dans le programme « Mon établissement est un refuge LPO » pour protéger la nature de proximité.



Une unité protégée, « **L'Orée du Parc** », destinée à accueillir nos aînés porteurs de maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, a ouvert ses portes en juin 2013.

La capacité de cette unité est limitée à 15 résidents, pour assurer un suivi personnalisé, dans une construction neuve de plain-pied avec des locaux adaptés et lumineux, autour d'un jardin de senteurs délicatement fleuri.

Un **Pôle d'Activité et de Soins Adaptés** (PASA) de 12 places accueille de façon spécifique les résidents atteints de troubles cognitifs et leur propose en journée un programme d'activités adaptées.

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE
L'équipe pluridisciplinaire du Parc du Béquet se compose :

- d'un médecin coordonnateur ;
- de soignants paramédicaux (cadre, infirmiers, aides-soignants, aides médico-psychologiques, psychomotricien, auxiliaires de soins en gérontologie) ;
- d'une psychologue ;
- d'une animatrice ;
- d'employés de service hôtelier ;
- de cuisiniers ;
- d'un homme d'entretien ;
- d'une équipe administrative et de direction.

Elle met en œuvre une démarche d'amélioration continue de la qualité.



LE SOIGNANT RÉFÉRENT

Chaque résident a un soignant référent qui est désigné lors de la préparation à l'admission. Il est votre interlocuteur privilégié, mais non exclusif, pour toute question concernant votre prise en charge.

LES SOINS PALLIATIFS

Ce sont des soins actifs et continus, pratiqués par une équipe interdisciplinaire, en lien avec des professionnels formés spécifiquement qui interviennent dans l'institution.

Ces soins s'adressent à une personne malade, atteinte d'une pathologie grave, évolutive, mettant en jeu le pronostic vital, en phase avancée ou terminale.

L'intervention au sein même de l'établissement limite ainsi le recours au transfert à l'hôpital, autant que vous ou votre famille le souhaitez.

LE PROJET DE VIE PERSONNALISÉ

L'équipe soignante vous assure une prise en charge personnalisée dans le respect de votre dignité et de votre intimité.

Notre EHPAD est équipé de matériel de prise en charge de la dépendance, qu'elle soit légère ou lourde.

Pour votre sécurité et celle du personnel, des aides à la verticalisation, lève-malades et une salle de bain thérapeutique sont, par exemple, utilisés.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Il se réunit au moins 3 fois dans l'année. Il est l'instance de concertation et de médiation de la Direction et des usagers, résidents ou familles. Cette instance démocratique a également pour objectif d'améliorer la qualité des prestations de l'établissement et ainsi d'améliorer votre vie quotidienne.

INTERVENANTS EXTÉRIEURS

L'établissement garantit la liberté de choix des intervenants médicaux et paramédicaux, qui doivent signer une charte de coordination avec l'établissement.

Vous pouvez faire appel au(x) médecin(s) et auxiliaire(s) médical(aux) de votre choix. Cependant, une surveillance est assurée 24h/24 par une équipe paramédicale. En cas de perte d'autonomie physique ou psychique, l'établissement est en mesure de proposer une prise en charge adaptée, dans le respect de la dignité et de l'intégrité.

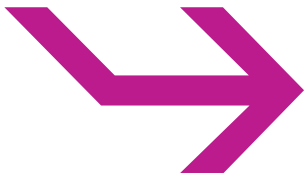
CONFIANCE ET CONFIDENTIALITÉ

La confidentialité des informations vous concernant est garantie par les dispositions législatives en vigueur. Il est toutefois nécessaire que vous nous autorisiez à partager entre professionnels les informations sur votre état de santé. C'est seulement grâce à cette marque de confiance que nous pourrions personnaliser votre projet de vie au Parc du Béquet. Sachez que tous les employés sont tenus au secret professionnel.

VOTRE ARRIVÉE

Accueil du résident

01



LA RÉSERVATION

Toute réservation donne lieu au versement d'arrhes qui viendront en déduction de la première facture. L'établissement facture le tarif hébergement (cf. annexe) dès la date de réservation.

En cas d'annulation, y compris en cas de décès, l'article 1590 du code Civil s'applique.

LA FACTURATION

La facture de la pension sera remise quelques jours après votre entrée dans l'établissement. La pension démarre le jour de la signature du contrat ou le jour de la réservation. Les factures sont payables chaque mois et d'avance.

Le détail des conditions tarifaires figure en annexe.

LA CAUTION

Un dépôt de garantie est demandé et son paiement s'effectue lors de la signature du contrat de séjour. Ce dépôt de garantie est restitué en fin de séjour.

PREMIERS CONTACTS

Vous, futur résident, serez reçu avec ou sans votre famille, pour visiter les locaux.

Après avoir reçu le dossier de pré-admission complet, votre admission est prononcée par le directeur, après avis du médecin coordonnateur attaché à la structure et de la directrice des soins. Une visite de pré-admission est alors programmée par la psychologue de l'établissement avant votre entrée, pour préparer au mieux votre admission.

Lors de votre entrée, ce livret d'accueil vous est remis et un entretien va permettre le recueil d'informations nécessaires à l'élaboration d'un projet d'accueil individualisé (goûts, besoins, souhaits, etc.), ainsi qu'une prise en charge adaptée.

Un membre du personnel sera désigné comme votre soignant référent et sera donc l'interlocuteur privilégié de votre famille.

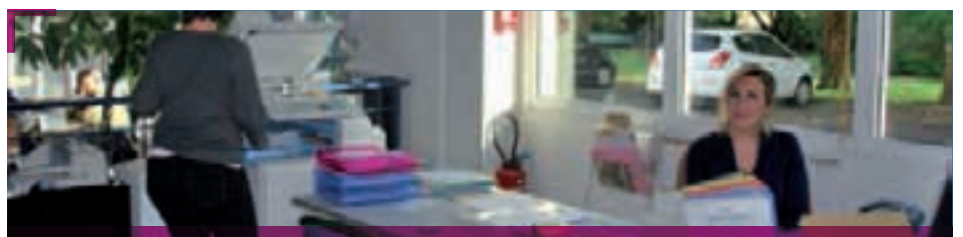
FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

• Le dossier de pré-admission

Le dossier et son contenu sont fixés par l'État (Cerfa n°14732*01 téléchargeable sur le site Internet : www.service-public.fr et disponible à l'accueil de l'établissement). La partie médicale et la partie administrative avec les pièces demandées sont indispensables à l'étude du dossier.

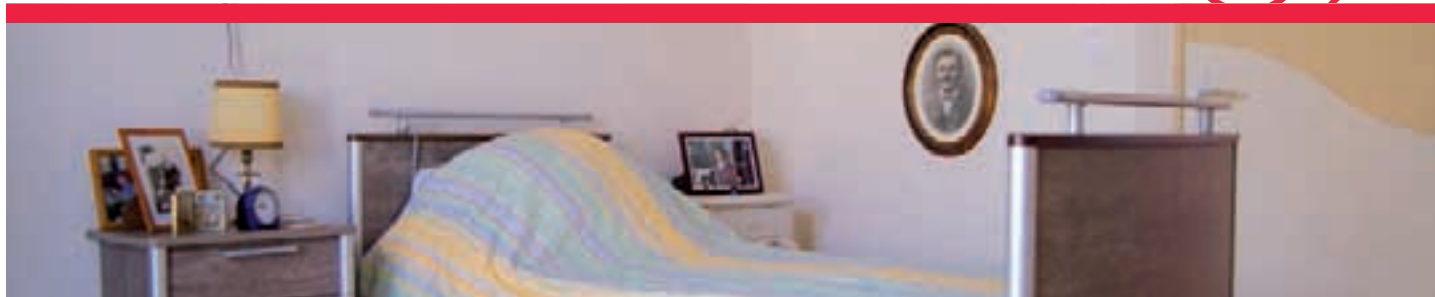
• Le dossier d'admission

- Une pièce d'identité, la copie du livret de famille ;
- L'attestation de prise en charge par la Sécurité sociale ;
- La carte mutuelle ;
- Les coordonnées des membres de votre famille et des personnes à prévenir ;
- La dernière ordonnance avec le traitement complet ;
- Le certificat médical constatant votre état de santé et votre aptitude à la vie en collectivité ;
- La carte Vitale ;
- Une photo d'identité.



VOTRE SÉJOUR

Services offerts au résident



LES REPAS SONT SERVIS AUX HEURES SUIVANTES :

- **Petit déjeuner :**
à partir de 8h
- **Déjeuner :**
à partir de 12h15
- **Dîner :** à partir de 18h15,
en deux services
- **Nuit :** collation à la
demande

LE CULTE

L'établissement se tient à votre disposition pour vous faciliter l'exercice de votre culte et la présence de son ministre. Une aumônerie catholique a été instituée : un prêtre vient célébrer les grandes fêtes et les visiteuses paroissiales viennent régulièrement dans l'établissement.



VOTRE CHAMBRE

Afin de personnaliser votre chambre, vous pouvez amener votre mobilier et vos affaires personnelles.

Dans tous les cas, il est bien entendu que le mobilier reste la propriété de la famille, qui s'engage à l'entretenir et à l'assurer au besoin.

Dans l'unité protégée, la validation préalable de l'établissement est requise pour l'installation de tout ameublement supplémentaire.

Chaque chambre est meublée et équipée de prises de télévision et d'un téléphone, et dispose d'un chauffage individuel. Les parties communes sont rafraîchies.

VOS REPAS

Le **plaisir de la table** reste une priorité au Parc du Béquet : les menus sont élaborés par le chef de cuisine de l'établissement, en collaboration avec une diététicienne, et proposés à la Commission des menus.

Le petit déjeuner est servi en chambre à partir de 8h. Afin de favoriser la convivialité, **les autres repas sont servis dans la salle à manger** et ne peuvent être pris dans les chambres que sur prescription

médicale ou sur décision de l'équipe soignante.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques pour vous proposer, dans la mesure du possible, une carte de remplacement ou une prestation adaptée pour faire du repas un moment agréable.

LES ACTIVITÉS

Des activités sont proposées tous les jours ouvrés : atelier journal, jeux de mémoire, cuisine, chansons françaises, activités manuelles, cours de gymnastique sénior.

Ces activités sont assurées par une animatrice à temps partiel et un moniteur sportif. L'atelier mémoire est animé par une psychologue.

L'établissement a également signé une convention avec l'association « Les Blouses Roses », qui propose bénévolement des activités créatives et manuelles.

En unité protégée ou lors de l'accueil au PASA, des actions d'animations spécifiques et adaptées sont proposées.

Nous sommes à l'écoute de vos suggestions et commentaires.

VOTRE SÉJOUR

Services offerts au résident

02



HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Le secrétariat est ouvert
du lundi au vendredi,
de 9h à 13h et de 14h à 17h.

VOS BIENS PRÉCIEUX

Vous avez la possibilité de
déposer votre argent, vos
objets et bijoux de valeur
dans le coffre-fort de la
Direction.

Un inventaire du dépôt vous
est remis et alors seulement,
l'établissement devient
responsable des objets
déposés.



NOS SERVICES CONFORT

Le courrier

Il est trié dès son arrivée et vous est
distribué lors du repas du midi, ou
déposé dans les boîtes aux lettres
situées à l'entrée de l'établissement.
Pour le courrier au départ, une
boîte aux lettres est disponible au
secrétariat. La levée s'effectue
l'après-midi (15h).

L'entretien des chambres

Le ménage des chambres est effectué
tous les matins.

Le parking

L'EHPAD dispose d'un parking gratuit.

Le parc

L'établissement met à disposition
son parc arboré, afin que vous
puissiez profiter de la nature et vous y
promener librement.

Les animaux domestiques

Le Parc du Béquet accepte les animaux
domestiques sous la responsabilité
du résident. Nous avons déjà un
chat... « Minette » !

L'esthétique*

Un salon de coiffure est aménagé
dans l'établissement. Une coiffeuse
indépendante vous y reçoit sur rendez-

vous.

Nous pouvons également organiser
la venue d'une esthéticienne à votre
demande.

L'accueil téléphonique

L'établissement est joignable en
permanence et une secrétaire formée
à l'écoute est présente aux heures
d'ouverture du secrétariat.

Le téléphone*

Le raccordement au réseau téléphonique
a été réalisé pour chaque chambre.
Vous pouvez souscrire à vos frais un
abonnement téléphonique personnel.

Les téléphones portables

Les téléphones portables pour
vous-même ou pour votre famille
sont autorisés dans l'enceinte de
l'établissement.

La prestation linge

L'établissement assure le nettoyage
du linge lavable en machine
seulement. Le linge doit être
préalablement marqué à votre nom
avec une étiquette cousue. L'entretien
du linge délicat n'est pas assuré.
Le recours au pressing est à votre
charge.

**Prestations supplémentaires à votre charge.
Tarifs sur demande à l'accueil
ou auprès des prestataires concernés*

INFORMATIONS SUR VOTRE SÉJOUR

La vie en communauté : vivre ensemble !

03



Vous êtes ici chez vous !

Vous pouvez recevoir des visites, soit dans les locaux communs, soit dans votre chambre, aux horaires que vous souhaitez, tant que cela ne nuit pas au repos des autres résidents.



LA FIN DE SÉJOUR

Vous pouvez mettre fin à votre séjour à tout moment, sous réserve d'un préavis de 30 jours minimum, notifié par lettre recommandée.

En ce qui concerne l'établissement, si vous avez une conduite ou des propos incompatibles avec la vie collective ou si vous contrevenez délibérément au règlement de fonctionnement, la Direction pourra mettre fin à votre contrat de séjour et demander votre départ.

De même, l'établissement peut être amené à prendre toutes les mesures que votre état de santé requerrait, pour votre sécurité et celle des autres résidents, y compris, le cas échéant, votre transfert dans l'unité protégée.

En cas de décès, des conditions particulières sont prévues dans le contrat de séjour.

LES VISITES ET SORTIES

Vos visiteurs ont la possibilité de prendre un repas en votre compagnie et celle des autres pensionnaires dans la salle de restauration, après en avoir informé le personnel. Les tarifs des repas visiteurs sont affichés dans la salle à manger.

Pour la visite de votre famille, il ne nous est malheureusement plus possible de mettre à disposition un lit d'appoint dans votre chambre. Un hôtel 2** est situé à 50 m de l'établissement.

En cas d'absence, vous devez en informer le personnel, afin d'éviter les inquiétudes.

LES DROITS ET DEVOIRS

Les règles essentielles de la vie en communauté sont rappelées dans le règlement de fonctionnement annexé.

Par mesure de sécurité, il est notamment interdit :

- de modifier les installations électriques existantes ou d'installer des appareils de grande puissance ;
- d'utiliser tout appareil à carburant liquide, solide ou gazeux, ainsi que des couvertures chauffantes ;
- de fumer dans les parties communes de l'établissement, de laisser des bougies sans surveillance ; en cas de danger, l'usage du tabac peut être interdit en chambre.

- de déposer sur un téléviseur ou un radiateur électrique, plantes en pots, fleurs en vases ou d'autres récipients contenant des liquides ;

- d'apporter une arme blanche ou à feu, des substances illicites, ou toute matière dangereuse.

Afin de respecter votre entourage, vous avez le devoir et nous vous recommandons fortement :

- d'user avec discrétion des appareils de télévision, de radio et de téléphone, et d'atténuer les bruits et les lumières le soir ;

- de vous conformer aux mesures de sécurité affichées dans l'établissement ;

- de vous conformer aux horaires en vigueur dans l'établissement et notamment toutes les mesures définies après avis du conseil de la vie sociale.

En cas de dégâts et dommages causés par un pensionnaire, il sera réclamé une participation aux frais occasionnés par les réparations. À ce titre, il est vivement recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile individuelle, en complément de l'assurance souscrite par l'établissement.

Charte de la personne accueillie

Principes généraux*

Arrêté du 8 septembre 2003



Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors de la prise en charge ou de l'accompagnement.



Droit à une prise en charge ou à un accompagnement

L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.



Droit à l'information

Les résidents ont accès à toute information ou document relatifs à leur accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

- Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
- Votre consentement éclairé est recherché en vous informant, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à votre compréhension.
- Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en œuvre de votre projet individualisé vous est garanti.



Droit à la renonciation

Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.



Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.



Droit à la protection

Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.



Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.



Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.



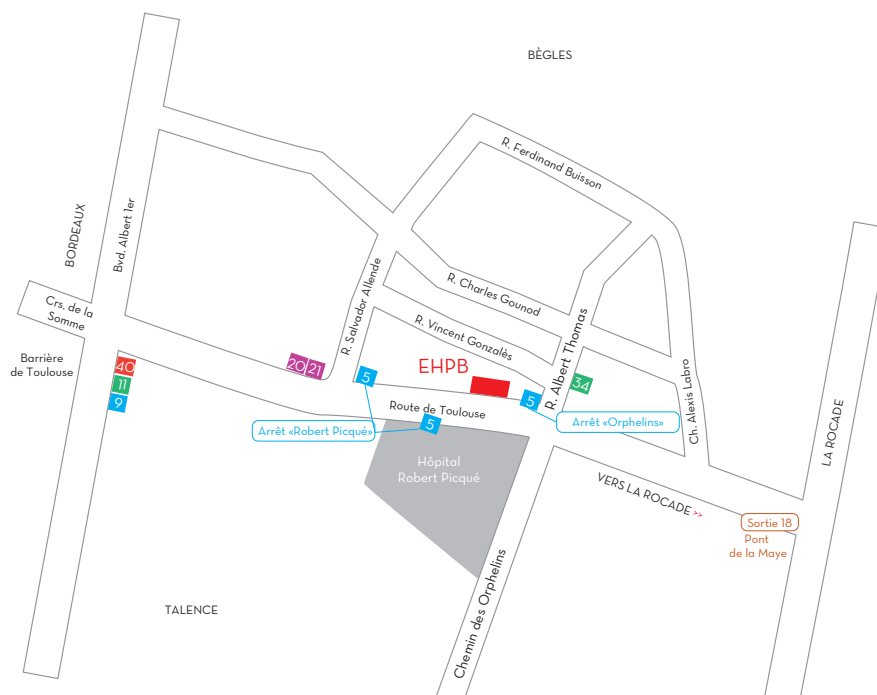
Droit à la pratique religieuse

Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.



Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.



LES VOIES ET MOYENS D'ACCÈS

Le Parc du Béquet est situé route de Toulouse, au n°344, en face de l'Hôpital Robert Picqué, sur la commune de Bègles. Il est facile d'accès en voiture, à 10 minutes du centre de Bordeaux et proche de la rocade Sud (sortie n°18). Il est également desservi par le réseau urbain d'autobus (Liane 5, Citéis 43).

EHPB ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT PARC DU BÉQUET

344 route de Toulouse - 33130 Bègles

Tél. : 05 56 49 26 06

Fax : 05 56 49 87 63

POLYCLINIQUE BORDEAUX NORD AQUITAINE

15 à 35 rue Claude Boucher
33077 Bordeaux Cedex
Fax : 05 56 43 73 95

► N° Indigo 0 826 307 111

0,15 € TTC / MN

NOUVELLE CLINIQUE BEL-AIR

138 avenue de la République - CS 11425
33073 Bordeaux Cedex
Fax : 05 57 81 06 39

► N° Indigo 0 826 300 606

0,15 € TTC / MN

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE THIERS

330 avenue Thiers
33100 Bordeaux
Fax : 05 57 776 730

► N° Indigo 0 826 301 330

0,15 € TTC / MN

POLYCLINIQUE BORDEAUX RIVE DROITE

24 rue des Cavailles
33310 Lormont
Fax : 05 57 80 84 80

► N° Indigo 0 826 300 484

0,15 € TTC / MN

CLINIQUE D'ARCACHON - PÔLE DE SANTÉ D'ARCACHON

Avenue Jean Hameau - TSA 11100
33164 La Teste-de-Buch Cedex
Tél. : 05 57 72 26 00
Fax : 05 57 72 26 22

POLYCLINIQUE BORDEAUX CAUDÉРАН

Quartier des Pins Francs - 19 rue Jude
33200 Bordeaux Caudéран
Fax : 05 56 42 35 28

► N° Indigo 0 826 301 616

0,15 € TTC / MN

Gbna
Polycliniques

Santécité

respadd